

Commune de Barcillonnette
Conseil municipal du 23/03/2018
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : M. Grégoire DELABRE

Absent : M. Jonathan LANCELOT

Secrétaire de séance : Mme Nicole MAGALLON

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 23/02/2018.

Délibère favorablement à l'unanimité...

- Pour permettre au maire de signer le devis de l'architecte pour l'élaboration du permis de construire de la bergerie, pour une somme de 2900 € HT ;
- Sur proposition de Nicole MAGALLON, adjointe déléguée aux finances, et en l'absence du maire, pour valider les comptes administratifs 2017. Ils font apparaître, notamment :
 - une augmentation de 8 % de la masse salariale, due au recours aux travaux en régie (bureau du secrétariat) qui correspond *in fine* à une économie pour la commune ;
 - un résultat de fonctionnement de 23645 € qui permet d'atteindre 170 000 € de réserves cumulées ;
 - un faible niveau d'investissement (les opérations importantes sont en phase de préparation) établi à 38000 € qui aboutit à un excédent de 28000 € de la section d'investissement.
- Pour autoriser le maire à réaliser la cession de l'épandeur à graviers pour une somme de 3000 € ;
- Pour l'attribution d'une subvention de 300 € à la Boule du Déoule ;
- Par délibération concordante avec la commune de La Saulce, pour l'établissement de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école qui s'établit en 2018 à 900 € par élève et à 1000 € pour les années suivantes ;
- Pour autoriser le maire à attribuer des bons cadeaux au personnel municipal ;
- Pour l'attribution d'une aide aux projets de l'école de la Saulce à hauteur de 100 €.

Décide

- De proposer au conseil municipal de Lardier les dates du 30 mars et du 18 mai pour la rencontre rencontre à propos du branchement sur la conduite d'eau ;
- De donner une réponse négative à la demande d'un agriculteur voulant acheter des terres déjà exploitées, sachant que la commune ne souhaite pas réaliser de cession dans ce secteur ;
- De convoquer M. PARIS, gérant du gîte de Peyssier, pour préparer la saison prochaine ;
- De procéder au vote du budget à la séance du 6 avril en intégrant, sur proposition de la commission des finances, les orientations suivantes, :

- les dépenses de remise en état de la voirie seront inscrites à la section d'investissement avec un intitulé explicite, afin d'assurer le suivi des immobilisations ;
- les lignes obsolètes du tableau des immobilisations (caravane de Peyssier, four du village, anciens travaux sur les chemins ayant depuis été recouverts...) sont soustraites pour obtenir progressivement une situation aussi proche que possible de l'état réel ;
- sous réserve de modifications à la marge, un budget présentant un excédent provisoire d'environ 47000 € (à affecter aux *travaux divers*) qui permettra de réaliser la première tranche de travaux pour la bergerie, la réfection de la voirie (au-dessus du ranch et sous Vitrollette) et la poursuite du PLU.

Est informé...

- Du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 22 mars ;
- Du contenu de la réunion avec Atelier Urba pour la présentation du pré-diagnostic PLU. Un document va prochainement être transmis, il devra faire l'objet d'un échange en conseil municipal pour aboutir à la mise en avant des enjeux et permettre la poursuite de la concertation avec la population. Parmi les points critiques du diagnostic, le nombre de logement vacants doit en particulier susciter la vigilance. Concernant les logements très dégradés, le maire est invité par le conseil à prendre autant que de besoin des arrêtés de péril ;
- De l'existence d'un arrêté préfectoral pour des tirs de nuit aux sangliers jusqu'au 8 avril, suite aux dégâts sur les cultures ;
- De l'étude menée par Christian PIETAIN sur le cimetière. Une délibération devra être préparée pour le prochain conseil, afin de mettre la tarification en conformité avec la réglementation ;
- De l'existence d'une prospection sur le territoire pour l'installation d'une antenne relais de téléphonie *multi-opérateurs* ;
- Du compte rendu de la réunion du conseil d'école à Lardier.

Demande au maire...

- D'étudier les devis pour les diagnostics béton et thermique de la bergerie, en précisant la commande, notamment pour le diagnostic structure ;
- De commanditer une expertise sur le mur du cimetière, avant d'envisager les travaux de consolidation ;
- D'étudier les travaux à réaliser dans les logements communaux ;
- De prendre contact avec Jonathan LANCELOT pour préciser sa situation à l'égard du conseil municipal où il ne siège plus.

Rappel : prochain conseil municipal le 6 avril à 20 heures, précédé d'une commission des finances à 18 heures.

La secrétaire de séance

Le Maire

N. MAGALLON

JP TILLY